Docusign Envelope ID: 7BC9106C-6AEF-8426-81F6-A77E6E8E1921

FICHE D'INFORMATIONS CLÉS SUR L'INVESTISSEMENT(FICI)

La présente offre de financement participatif n'a été ni vérifiée ni approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers ou par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).
L'adéquation de votre expérience et de vos connaissances en la matière n'a pas nécessairement été évaluée avant que l'accès à cet investissement vous ait été accordé.
En effectuant cet investissement, vous en assumez pleinement les risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi.
Pour information, les dirigeants, salariés de ClubFunding ou toutes personnes physique ou morales liée aux dirigeants ou salariés par une relation de contrôle au sens de l'article 4 de la directive 2014/65/UE, sont autorisés à investir sur ce Projet, dans les mêmes conditions que celles applicables à l'ensemble des investisseurs.

AVERTISSEMENT SUR LES RISQUES

Investir dans le présent Projet de financement participatif comporte des risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi. Votre investissement n'est pas couvert par les systèmes de garantie des dépôts établis conformément à la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil[1]. Votre investissement n'est pas non plus couvert par les systèmes d'indemnisation des investisseurs établis conformément à la directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil[2].
Le retour sur investissement n'est pas garanti.
Ceci n'est pas un produit d'épargne, et nous vous conseillons de ne pas investir plus de 10 % de votre patrimoine net dans des projets de financement participatif.
Vous pourriez ne pas être en mesure de vendre les instruments d'investissement au moment où vous le souhaitez. Si vous êtes en mesure de les vendre, vous risquez néanmoins de subir des pertes.

DELAI DE REFLEXION PRECONTRACTUEL POUR LES INVESTISSEURS NON AVERTIS

*Les investisseurs non avertis bénéficient d'un délai de réflexion pendant lequel ils peuvent, à tout moment, révoquer leur offre d'investissement ou leur manifestation d'intérêt pour l'offre de financement participatif sans donner de raison et sans encourir de pénalité. Le délai de réflexion commence au moment où l'investisseur potentiel non averti fait une offre d'investissement ou signale sa manifestation d'intérêt et expire après quatre jours calendaires à compter de ce moment (le « **Délai de Rétractation** »).*
La rétractation devra se faire dans le délai imparti et prendre la forme d'un courriel clair et explicite ayant pour objet « Rétractation de souscription – [nom du Projet] » et envoyé à l'adresse suivante : contact@clubfunding.fr.

APERÇU DE L'OFFRE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Identifiant de l'offre	VC-2026-1917
Emetteur et Porteur de Projet	APOLLO VI (la « **Société** », l'« **Emetteur** » ou le « **Porteur de Projet** »).
Numéro LEI de la Société	Numéro LEI de la Société
Nom du Projet	APOLLO VI
Dossier d'investissement	Dossier d'investissement portant sur le Projet
Type d'offre et type d'instruments	Actions ordinaires
Montant minimum	2.100.000 €
Date limite	09/09/2027

PARTIE A : INFORMATIONS SUR LE(S) PORTEUR(S) DE PROJET ET SUR LE PROJET DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

a) Porteur de Projet et Projet de financement participatif (1)

Identité : APOLLO VI (108 066 531 RCS PARIS)
Forme juridique : Société par actions simplifiée à capital variable
Coordonnées : 3, avenue de Bouvines – 75011 PARIS - contact@tomcat.eu – L'Emetteur ne dispose pas de numéro de téléphone.
Propriété : Aucun transfert de propriété n'est intervenu depuis la constitution de la Société. Pour plus de détails, vous êtes invités à cliquer sur le(s) lien(s) hypertexte(s) suivant(s) : *Organigramme du groupe auquel appartient la Société et la place qu'elle y occupe.*
L'Emetteur n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès à son capital social, ni attribué de droits donnant accès à son capital social et il n'existe pas de délégation de compétence permettant d'augmenter immédiatement et/ou à terme le capital social sans avoir à solliciter à nouveau l'assemblée générale des associés.
Direction : L'Emetteur est représenté (i) par son Président, Monsieur Jeremy POUYER et (ii) par son Directeur général, Madame Elisa MUNTEAN. Pour plus de détails, vous êtes invités à cliquer sur le(s) lien(s) hypertexte(s) suivant(s) :
- *CV des dirigeants de la Société ;*
- *Organigramme de direction de la Société.*

b) Responsabilité des informations fournies dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement : L'Emetteur déclare qu'à sa connaissance, aucune information n'a été omise ou n'est matériellement trompeuse ou inexacte. Le Porteur de Projet est responsable de la préparation de la présente fiche d'informations clés sur l'investissement. Monsieur Jeremy POUYER et Madame Elisa MUNTEAN, agissant en qualité de représentants légaux de l'Emetteur, reconnaissent leur responsabilité à l'égard des informations fournies dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement, conformément à l'article 23, paragraphe 9, du règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du Conseil.

[1] *Directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts (JO L 173 du 12.6.2014, p. 149).*
[2] *Directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 mars 1997 relative aux systèmes d'indemnisation des investisseurs (JO L 84 du 26.3.1997, p. 22).*

Paraphe JP

c)

Principales activités du Porteur de Projet ; produits ou services proposés par le Porteur de Projet :

L'accélérateur SaaS B2B et fonds Venture Capital TOMCAT FACTORY, société par actions simplifiée au capital de 2.671.347 euros, dont le siège social se situe à LEVALLOIS-PERRET (92300), 14 rue Chaptal, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 882 855 984 (ci-après « **TOMCAT FACTORY** ») est l'associé fondateur du Porteur de Projet.

Le Porteur de Projet, immatriculé le 28 juillet 2026, a notamment pour activité la prise de participation directe au capital des sociétés suivantes :

- Casawatt (980 388 631 R.C.S. Evry) ;
- Plusmo Interactive (822 375 150 R.C.S. Paris)
- Swipelink (930 006 101 R.C.S. Paris)
- Gimii (951 318 088 R.C.S. Paris)
- Scovery (949 851 075 R.C.S. Paris)
- HerminelA (928 364 009 R.C.S. Metz)
- Conseilmed (909 274 839 R.C.S. Marseille)
- Eukonomy (928 761 592 R.C.S. Paris)

(ci-après dénommées collectivement les « **Sociétés Accompagnées** » ou individuellement une « **Société Accompagnée »**), le suivi et la gestion des participations dans les Sociétés Accompagnées, qui feront l'objet d'un accompagnement stratégique par TOMCAT FACTORY (ci-après « **TOMCAT FACTORY** »).

Pour plus de détails, vous êtes invités à cliquer sur le(s) lien(s) hypertexte(s) suivant(s) :

- *Statuts de la Société ;*
- *Statuts des Sociétés Accompagnées ;*
- *CV des dirigeants des Sociétés Accompagnées ;*
- *(i) Synthèse des principales caractéristiques du financement des Sociétés Accompagnées*

d)

Etats financiers les plus récents de l'Emetteur : L'Emetteur ayant été récemment immatriculé, celui-ci ne dispose pas encore d'états financiers. Les premiers comptes annuels seront établis à la clôture de son premier exercice social fixée au 31 décembre 2026.

e)

Chiffres et ratios financiers clés du Porteur de Projet au cours des trois dernières années : L'Emetteur ayant été récemment immatriculé, celui-ci ne dispose d'aucun historique financier sur les trois derniers exercices. Les premiers indicateurs financiers seront disponibles à la clôture de son premier exercice social fixée au 31 décembre 2026.

f)

Description du projet de financement participatif, notamment de son objet et de ses principales caractéristiques : Conformément à son objet social, le Porteur de Projet doit procéder à l'acquisition des participations suivantes dans lesdites Sociétés Accompagnées :

Société Accompagnée	**Pourcentage cible de détention du capital à acquérir**
Casawatt (980 388 631 R.C.S. Evry)	**5,8 %**
Plusmo Interactive (822 375 150 R.C.S. Paris)	**7 %**
Swipelink (930 006 101 R.C.S Paris)	**8,5%**
Gimii (951 318 088 R.C.S Paris)	**5,7 %**
Scovery (949 851 075 R.C.S Paris)	**5,4 %**
HerminelA (928 364 009 R.C.S Metz)	**8,6 %**
Conseilmed (909 274 839 R.C.S Marseille)	**7,6 %**
Eukonomy (928 761 592 R.C.S Paris)	**7,6 %**

(ci-après le « **Projet** »).

Paraphe

Afin de financer le Projet, le Porteur de Projet envisage d'ouvrir son capital variable à des investisseurs (personnes physiques ou morales) (ci-après dénommés collectivement les « **Investisseur(s)** » ou les « **Souscripteur(s)** » ou individuellement un « **Investisseur** » ou un « **Souscripteur** »). Dans ce cadre, les souscriptions d'actions ordinaires nouvelles seront ouvertes à hauteur d'un montant minimum de 2.100.000 (deux millions cent mille) euros, d'un montant maximum de 2.200.000 (deux millions deux cent mille) euros et dans la limite du capital autorisé fixé à cinq millions (5.000.000) d'euros, conformément aux stipulations de l'article 8.1 des Statuts (ci-après les « **Actions** »).

Les relations entre les Investisseurs du Porteur de Projet, et notamment les modalités de fonctionnement des organes sociaux de la Société, l'organisation des rapports entre associés et les conditions de transfert des titres de la Société, seront exclusivement régies par les statuts de la Société (les « **Statuts** »).

PARTIE B : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROCESSUS DE FINANCEMENT PARTICIPATIF ET CONDITIONS DE LA MOBILISATION DE CAPITAUX

a) **Montant minimal de capitaux à lever pour chaque offre de financement participatif :** 2.100.000 €.

A titre informatif, aucune offre (publique ou non) n'a déjà été réalisée par le Porteur de Projet ou CLUBFUNDING pour ce projet de financement participatif.

b) **Date limite pour atteindre le montant minimal de capitaux à lever :** 09/09/2027

c) **Informations sur les conséquences si le montant cible de capitaux n'est pas levé avant la date limite :** En cas d'arrêt prématuré de l'offre de financement participatif avant la fin de la période de souscription ou si à l'issue de la période de souscription, la somme totale des montants souscrits, après exercice éventuel des facultés de rétractation des Investisseurs, est inférieure au montant minimal, CLUBFUNDING demandera à la banque séquestre la restitution du montant de la souscription aux Investisseurs dans un délai d'au maximum 5 (cinq) jours ouvrés.

d) **Montant maximal de l'offre, s'il est différent du montant minimum de capitaux visé au point a)** : 2.200.000 €.

e) **Montant des fonds propres engagés par le Porteur de Projet dans le Projet :** 2 euros.

f) **Modification de la composition du capital du Porteur de Projet en rapport avec l'offre de financement participatif :** A l'issue du financement partiel du Projet, le capital social de la Société serait réparti comme suit :

Associés	Nombre maximum d'actions détenues	Pourcentage de détention du capital (%)
TOMCAT FACTORY	2[3] (1 action ordinaire et 1oction de préférence)	0,1
Investisseurs	2.200.000 actions ordinaires	99,99
TOTAL	2.200.002	100

PARTIE C : FACTEURS DE RISQUES

Présentation des principaux risques

- Risque lié à la valorisation des Actions du Porteur de Projet : il existe un risque d'acquérir via l'Emetteur les Actions du Porteur de Projet à un prix qui pourrait s'avérer trop élevé, notamment en raison de l'absence de leur valorisation par une « *expertise indépendante* ».
- Risque lié à la faible maturité du Porteur de Projet et à la dépendance à des hommes clés : le Porteur de Projet est relativement jeune et son développement repose essentiellement sur ses dirigeants. Ce risque devrait s'atténuer au fur et à mesure du développement du Porteur de Projet.
- Risque opérationnel lié aux éléments prévisionnels du Porteur de Projet : le Porteur de Projet a établi un *business plan* particulièrement optimiste notamment s'agissant de son chiffre d'affaires prévisionnel. Les Investisseurs sont informés que le Porteur de Projet pourrait ne pas atteindre ses objectifs financiers à moyen ou long terme, ce qui pourrait impacter la valorisation des titres émis par le Porteur de Projet.
- Risque de dilution : les Investisseurs sont informés que leur investissement en Actions risque d'être dilué dans la mesure où le Porteur de Projet peut procéder à l'émission de titres pouvant donner accès à son capital.
- Risque liée à l'échec du Projet : l'attention des Investisseurs est attirée sur le risque de perte partielle ou totale sur leur investissement résultant d'une incapacité de la Société à mener le Projet à bien et réaliser un bénéfice qui pourra être distribué aux associés.
- Risque de perte de capital : il existe un risque de perte totale ou partielle du capital investi.
- Risque de défaillance de la plateforme : il existe un risque que la plateforme de financement participatif ne soit temporairement ou définitivement pas en mesure de fournir ses services, étant précisé qu'un contrat de gestion extinctive est conclu entre la plateforme et une société tierce.
- Risque de concentration et de contre-performance des participations dans les Sociétés Accompagnées : le portefeuille du Porteur de Projet, exclusivement composé des participations dans les Sociétés Accompagnées, les performances de l'investissement dépendent directement de la réussite de ces Sociétés Accompagnées. Cette concentration augmente le risque global supporté par les Investisseurs.
- Risque lié à l'absence de modèle économique éprouvé : le Porteur de Projet et/ou les Sociétés Accompagnées peuvent ne pas disposer d'un modèle économique dont la viabilité commerciale n'a pas encore été démontrée. Cette incertitude peut impacter la génération de revenus, la rentabilité à court ou moyen terme, et donc la valorisation des titres souscrits.

[3] *Il est précisé que TOMCAT FACTORY détient (i) une action ordinaire et (ii) une action de préférence, laquelle lui confère des droits financiers et politiques particuliers conformément aux stipulations des Statuts.*

Paraphe

Docusign Envelope ID: 7BC9106C-6AEF-8426-81F6-A77E6E8E1921

- Risque technologique ou d'innovation : les Société Accompagnées dans lesquelles le Porteur de Projet investit peuvent reposer sur des technologies non encore éprouvées ou en développement. Tout échec technique ou retard de mise sur le marché pourrait compromettre la viabilité du projet des Sociétés Accompagnées.

- Risque concurrentiel accru : les secteurs innovants sont souvent très concurrentiels et évolutifs. L'arrivée de nouveaux entrants, la perte d'avantage technologique ou l'émergence de solutions concurrentes peuvent affaiblir la position des Sociétés Accompagnées.

- Risque réglementaire sectoriel : certaines Sociétés Accompagnées peuvent exercer leur activité dans des secteurs soumis à une réglementation spécifique (santé, finance, data, énergie, etc.). Une évolution de la réglementation applicable pourrait freiner leur développement ou remettre en cause leur modèle économique.

- Risque d'insolvabilité : le Porteur de Projet et/ou les Sociétés Accompagnées peuvent rencontrer des difficultés financières susceptibles de conduire à une situation d'insolvabilité, voire à une procédure collective (notamment un redressement ou une liquidation judiciaire). Dans un tel cas, les Investisseurs s'exposent à une perte partielle ou totale du capital investi.

- Risque lié à l'investissement en capital : tout investissement en capital présente pour les Investisseurs un risque important de pertes en capital et/ou de mauvaise rentabilité, notamment si les résultats de l'activité du Porteur de Projet sont inférieurs aux résultats prévus, l'Emetteur étant dépourvu d'autonomie financière. Ces risques sont inhérents à tout investissement en capital, de sorte que l'Emetteur n'est pas en mesure d'écarter la survenance de tels risques de perte en capital ou de mauvaise rentabilité pesant sur les Investisseurs.

- Risque de liquidité des Actions : l'attention des Investisseurs est attirée sur les difficultés potentielles qu'ils peuvent rencontrer s'ils souhaitent revendre leurs titres qui n'est pas garantie et peut être incertaine, partielle, voire impossible.

- Risque lié à l'absence de versement de dividendes : l'Investisseur est informé que la distribution de dividendes est soumise aux conditions suivantes (i) l'existence d'un bénéfice distribuable et (ii) le vote de l'assemblée générale ordinaire des associés. Il existe un risque lié au non-paiement des dividendes.

- Autres risques : les risques que, entre autres, le Porteur de Projet ne contrôle pas, tels que les risques politiques et réglementaires. Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

PARTIE D : INFORMATIONS RELATIVES A L'OFFRE DE VALEURS MOBILIERES ET D'INSTRUMENTS ADMIS A DES FINS DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

a) **Montant total et types de valeurs mobilières ou d'instruments admis à des fins de financement participatif proposés :** un nombre total minimum de 2.100.000 (deux millions cent mille) actions de la Société d'une valeur nominale de 1 € (un euro) chacune et un nombre total maximum de 2.200.000 (deux millions deux cent mille) d'actions de la Société d'une valeur nominale de 1 € (un euro) chacune.

b) **Prix minimum de souscription :** 1.000 euros étant précisé que la valeur nominale d'une Action est de 1 (un) euro.

c) **Acceptation ou non des sur-souscriptions et indication de la manière dont elles sont allouées :** Si à l'issue de la période de souscription, la somme totale des montants souscrits, après exercice éventuel des facultés de rétractation des Investisseurs, est supérieure au montant maximal, il y aura sur-souscription. En cas de sursouscription, CLUBFUNDING procédera à l'annulation des ordres de souscription validés en dernier (date, heure) et les montants versés seront restitués aux investisseurs concernés. Toutes ces modalités sont détaillées dans les Conditions Générales d'Utilisation.

d) **Conditions de souscription et de paiement**

CLUBFUNDING prendra en charge les bulletins de souscription dans les conditions fixées par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Les souscriptions seront formalisées par la signature d'un bulletin de souscription et son règlement. Les ordres de souscription seront recueillis en ligne, sur le site internet (www.clubfunding.fr), et un relevé en sera communiqué à l'émetteur à une fréquence au moins hebdomadaire. Les souscriptions sont irrévocables. Les ordres de souscription seront acceptés dans l'ordre chronologique. Ils cesseront d'être acceptés dès lors que le montant maximal de l'émission sera atteint.

Vous êtes invités à cliquer sur le(s) lien(s) hypertexte(s) suivant(s) pour accéder à la documentation juridique vous permettant de répondre à l'offre :

- *Bulletin de souscription des Actions.*

Calendrier indicatif de l'offre :

(Jour J)	Mise en ligne du Projet et ouverture immédiate des souscriptions des Actions par les Investisseurs.
J à J + 30 jours	- Réception par le Président de l'ensemble des bulletins de souscription des Actions. - Clôture de la période de souscription des Actions. - Communication par courriel du succès de l'émission des Actions (ou, le cas échéant, de l'extension de la période de souscription des Actions).
J à J + 40 jours	Mise en ligne du résultat de l'émission des Actions : succès ou insuccès, montant total des souscriptions, date d'émission des Actions.

Le montant de la souscription sera prélevé auprès des Investisseurs dans un délai de cinq (5) jours ouvrés suivant la date de souscription, par virement ou par prélèvement SEPA, sur le compte bancaire ouvert au nom de l'Émetteur auprès de la banque séquestre.

En cas de succès de l'offre, CLUBFUNDING donnera mainlevée à la banque séquestre, et le montant des souscriptions sera à disposition de l'Emetteur. En cas d'insuccès de l'offre, CLUBFUNDING demandera à la banque séquestre la restitution du montant de la souscription aux Investisseurs dans un délai d'au maximum 5 (cinq) jours ouvrés. En cas de sursouscription par suite d'une erreur technique, CLUBFUNDING procédera à l'annulation des ordres de souscription validés en dernier (date, heure), parmi les ordres dont les fonds ont été reçus sur le compte de l'émetteur.

Paraphe

	Toutes ces modalités sont détaillées dans les Conditions Générales d'Utilisation. Aucun engagement de liquidité n'est donné sur les Actions à l'exception de l'application des stipulations des Statuts. La Société a été constituée afin de permettre la réalisation de son objet social, consistant en l'acquisition et la gestion, par le Porteur de Projet et par l'intermédiaire de TOMCAT FACTORY, des participations dans les Sociétés Accompagnées comme précédemment indiqué.
e)	**Conservation et livraison de valeurs mobilières ou d'instruments admis à des fins de financement participatif aux investisseurs :** L'Emetteur est teneur du registre des mouvements de titres, une attestation d'inscription pourra être délivrée aux investisseurs sur simple demande par courrier au siège social de la Société.
f)	**Informations concernant la garantie ou la sûreté garantissant l'investissement (le cas échéant) :** Il n'existe aucune garantie ni sûreté attachée à la présente offre, celle-ci portant sur une émission d'actions.
g)	**Information concernant un engagement ferme de rachat des valeurs mobilières ou des instruments admis à des fins de financement :** le Projet présente une maturité cible de 5 (cinq) ans. Les conditions de transfert des titres de la Société, seront exclusivement régies par les Statuts.
h)	**Informations sur le taux d'intérêt et l'échéance :** Cette section n'est pas applicable, la présente offre portant sur une émission d'actions (instruments de capitaux propres) qui ne donnent lieu ni à un taux d'intérêt, ni à une échéance de remboursement.

PARTIE E : INFORMATIONS SUR LES ENTITES AD HOC

a)	**Une entité ad hoc s'interpose-t-elle entre le Porteur de Projet et l'investisseur ?** Non
b)	**Coordonnées :** Non concerné

PARTIE F : DROITS DES INVESTISSEURS[4]

a)	**Principaux droits attachés aux valeurs mobilières ou aux instruments admis à des fins de financement participatif :** Les Actions offertes à la souscription sont des actions ordinaires au sens de l'article L.228-1 et suivants du Code de commerce. Elles constituent des instruments de capitaux propres donnant accès au capital social de la Société. L'acquisition de ces Actions confère aux Investisseurs la qualité d'associé ainsi que les droits y attachés, étant précisé que l'ensemble de ces droits est strictement limité et encadré par les stipulations des Statuts, notamment : - le droit de vote aux assemblées générales ; - le droit aux dividendes ; - le droit préférentiel de souscription en cas d'émission ultérieure d'actions ; - le droit au boni de liquidation, en cas de dissolution de la Société, après désintéressement des créanciers. Les Statuts déterminent l'étendue de ces droits et leurs modalités d'exercice.
b) et c)	**Restrictions auxquelles sont soumis les valeurs mobilières ou les instruments admis à des fins de financement participatif et restrictions sur le transfert des instruments :** Les Actions seront inaliénables pendant une durée courant jusqu'au 31 décembre 2032 inclus, sauf exceptions stipulées aux termes de l'article 12 des Statuts.
d)	**Possibilité pour l'Investisseur de sortir de l'investissement :** la sortie de l'Investisseur du capital de l'Emetteur est régie par les stipulations des Statuts et ne peut intervenir librement avant l'expiration de la période d'inaliénabilité expirant le 31 décembre 2032 sauf exceptions stipulées aux termes de l'article 12 des Statuts.
e)	**Pour les instruments de capitaux propres, répartition du capital et des droits de vote avant et après l'augmentation de capital résultant de l'offre (en supposant que toutes les valeurs mobilières ou tous les instruments admis à des fins de financement participatif seront souscrits)** :

➢ A la constitution de la Société :

Associés	**Nombre d'actions détenues**	**Pourcentage de détention du capital (%)**
TOMCAT FACTORY	2	100
TOTAL	2	100

➢ A la date de réalisation de l'augmentation de capital de la Société intégralement souscrite par les Investisseurs :

Associés	**Nombre maximum d'actions détenues**	**Pourcentage de détention du capital (%)**

[4] *Conformément à l'article 23, paragraphe 7, du règlement (UE) 2020/1503, dans le cas d'instruments admis à des fins de financement participatif, si les informations requises au titre de la partie F de la présente annexe dépassent une page de format A4 une fois imprimées, les informations restantes sont présentées dans une annexe jointe à la fiche d'informations clés sur l'investissement.*

Paraphe

TOMCAT FACTORY	2[5]	1
Investisseurs	2.200.000	99
TOTAL	2.200.002	100

PARTIE G : INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIONS

a) **La nature, la durée et les autres conditions matérielles des Actions :** Les titres offerts à la souscription sont des actions ordinaires au sens de l'article L.228-1 et suivants du Code de commerce. Il s'agit d'instruments de capitaux propres sans échéance ni obligation de remboursement.

b) **Les taux d'intérêt applicables ou, le cas échéant, toute autre forme de rémunération de l'investisseur :** Les Actions ne portent pas d'intérêts ni de rémunération fixe. La rémunération éventuelle de l'Investisseur dépend de la plus-value réalisée lors de la cession ou de la revente des Actions et/ou des titres des Sociétés Accompagnées, conformément aux Statuts. Aucun dividende ni retour en capital n'est garanti. En particulier, (i) l'article 10.2.2 des Statuts comportera une clause de répartition préférentielle du produit distribuable par la Société (ii) selon qu'il s'agisse d'un Transfert d'Actions, d'une Distribution ou d'une Liquidation (tels que ces termes sont définis par les Statuts) et (iii) dont l'exemple d'application chiffrée est le suivant :

	Scenario 1 - Perte de 20% de l'investissement	Scenario 2 - Atteinte d'un multiple de 1,2X le montant investi	Scenario 3 - Atteinte d'un multiple de 3X le montant investi
Montant investi dans Apollo	2 150 000	2 150 000	2 150 000
Somme des exits* réalisés par Apollo	1 720 000	2 580 000	6 450 000
Multiple atteint	0,8 X	1,2 X	3,0 X
Hurdle rate*	1,2 X	1,2 X	1,2 X
Montant Carried interest*	-	-	3 870 000
Part pour les investisseurs	80,0%	80,0%	80,0%
Part Tomcat Factory	20,0%	20,0%	20,0%
Carried investisseurs	-	-	3 096 000
Carried Tomcat Factory	-	-	774 000
Distribution investisseurs	1 720 000	2 580 000	5 676 000
Distribution Tomcat	-	-	774 000

*Lexique :
Exit : désigne la sortie d'un investisseur du capital d'une startup, au moment où il récupère son argent, idéalement avec une plus-value.
Hurdle Rate : Désigne le taux à artir duquel un certain processus est déclenché. Dans notre cas, il s'agit du taux déclenchant le mécanisme de *carried interest*.
Carried Interest : Désigne le partage du bénéfice entre les différents actionnaires (dans notre cas, les investisseurs, et Tomcat Factory)

c) **Les sûretés garantissant les Actions :** Aucune sûreté ni garantie n'est attachée aux Actions. Les associés supportent directement le risque lié à l'évolution de la valeur de leur investissement.

d) **Le calendrier de remboursement du capital :** le Projet présente une maturité cible de 5 (cinq) ans.

f) **La gestion des engagements (y compris dans les cas où le Porteur de Projet ne remplit pas ses engagements) :** SAS ClubFunding SAS, 807 764 980 RCS Paris, 19 rue Cambacérès, 75008 Paris, contact@clubfunding.fr

PARTIE H : FRAIS, INFORMATIONS ET RECOURS

a)

Nature des frais appliqués aux Investisseurs	**Montant ou pourcentage**	**Débiteur**	**Bénéficiaire**
Frais de suivi	1 % HT (un pour cent hors taxes) du Montant Souscrit par an pendant 5 (cinq) ans maximum, toute année commencée restant due en intégralité, les années non entamées étant remboursées au *prorata temporis* en cas de remboursement anticipé du Montant Souscrit.	Porteur de Projet	CLUBFUNDING
Commission complémentaire de structuration	**Sous réserve que les Investisseurs reçoivent, lors du remboursement du Montant Souscrit, dans le cadre d'un Produit de Cession, d'une Distribution ou d'un Boni de Liquidation (tels que ces termes sont définis par les Statuts) (l' « Evènement de Liquidité »), un montant net supérieur à 1,2 (un virgule deux) fois le prix de souscription initial des Actions (le « Seuil de Préférence »),** ClubFunding percevra une commission complémentaire de 5 % HT (cinq pour cent hors taxes) sur la part du produit de l'Evènement de Liquidité excédant ce Seuil de Préférence.	Porteur de Projet	CLUBFUNDING

En sus des frais mentionnés ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés dans le cadre du Projet, notamment ceux liés à l'intervention de partenaires, conseils juridiques, administratifs, comptables ou techniques ainsi que les frais de fonctionnement du Porteur de Projet. Ces frais, le cas échéant, sont précisés dans la documentation contractuelle spécifique au Projet ou communiqués directement par le Porteur de Projet.

b) et c) **Où et comment obtenir gratuitement des informations supplémentaires sur le Projet, le Porteur de Projet – À qui et comment l'investisseur peut adresser une réclamation au sujet de l'investissement ou de la conduite du Porteur de Projet ou du prestataire de services de financement participatif :** Vous avez la possibilité de formuler toute réclamation au sujet de votre investissement, de la conduite du Porteur de Projet ou de CLUBFUNDING et d'obtenir gratuitement davantage de détails sur l'offre de financement, le Projet et tous les acteurs y afférents sur demande à l'adresse suivante : contact@clubfunding.fr. Vous pouvez également consulter la procédure dédiée et déposer une demande via le lien suivant : www.clubfunding.eu/reclamation

[5] *Il est précisé que TOMCAT FACTORY détient (i) une action ordinaire et (ii) une action de préférence, laquelle lui confère des droits financiers et politiques particuliers conformément aux stipulations des Statuts.*

Signé par : Jeremy POU
92069354F8CE490...
Paraphe JP